S.A.R.L CORSICA NATURA
Quartier Moraschi
20136 BOCOGNANO
Tel/ Fax : 04 95 10 83 16
GSM : / 06 03 56 24 33/ 06 85 03 19 90
http://www.corsicanatura.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les séjours présentés par CORSICA NATURA sont réalisés selon les conditions générales régissant la vente de voyages en référence à la loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 14 juin 1994).

Conditions particulières de nos séjours : MAJ du 01/02/2021.

1) Inscription :

L'inscription à l'un de nos séjours implique d'accepter les conditions générales de notre société. En outre, vous certifiez avoir pris connaissances de nos CGV ci dessous et de la fiche séjour sur lequel vous êtes inscrit intitulée « Carnet de route » disponible dans votre espace client ou sur notre site internet. Toute inscription via notre site internet entraine une tarification obligatoire intitulée « frais d'inscription » de 18 € par dossier et l'envoi du document « décharge d'assurance et lettre de prise en charge » complété et signé. Ce document devra être accompagné des frais d'inscription de 18 € plus un acompte de 30 % minimum du montant total du séjour, la réception de cet acompte n'impliquant la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde devra être réglé impérativement un mois avant le départ sans relance de notre part. En cas d'inscription à moins de trente jours du départ, la totalité du voyage sera versée dès la demande de réservation. Pour les inscriptions hors site internet, le document « bulletin d'inscription » complété et signé devra nous être renvoyé, les conditions ci dessous énumérées s'appliquant de la même manière.

2) Annulation

Annulation par CORSICA NATURA :

Si nous devions annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. D'autre part, certains de nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devions annuler, vous en seriez informé au plus tard 30 jours avant la date prévue, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. En revanche aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

Annulation de votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. le montant des sommes retenues est calculé selon le barème suivant à compter de la réception dudit courrier :

Désistement + 60 jours avant le départ : les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de 50 €uros par personne pour frais de dossier. Les frais d'inscription obligatoire de 18 € étant compris dans ces frais de dossier.

Annulation entre le 60e et le 31e jour précédant la date prévue du départ: 15 % du prix du séjour.

Annulation entre le 30e et 21e jour précédant la date prévue du départ : 35 % du prix du séjour.

Annulation entre le 20e et le 14e jour précédant la date prévue du départ : 50 % du prix du séjour.

Annulation entre le 13e et le 7e jour précédant la date prévue du départ : 75 % du prix du séjour.

Annulation entre le 7e et la date prévue du départ : 100 % du prix du séjour.

Ces sommes vous seront remboursées par l'assurance en cas d'annulation justifiée, si vous avez une telle assurance. Le montant de l'assurance ne sera pas remboursable.

Toute interruption volontaire de vote part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagée des réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par lettre recommandé avec A.R.

3) Responsabilité :

Particularité de nos séjours et voyages : vu le caractère particulier de nos voyages et séjours, nous ne pouvons être tenus pour responsable et redevable d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'évènements imprévus, d'aléas climatiques ou de circonstances impérieuses. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'accompagnateur ou l'encadrant du groupe. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

Modifications durant le voyage

La société agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et les prestataires de service d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affréteurs, agences locales, etc..) ne saurait être confondue avec ces derniers qui en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvions dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

4) Prix :

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relative au voyage qu 'il a choisi, grâce à la fiche technique qui lui a été fournie à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris ou ne l'est pas. De façon générale, le transport jusqu'en Corse, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de site ne sont jamais comprises dans le prix sauf mention écrite.

Toute modification des prix de nos prestataires de service peut entraîner le réajustement des prix publiés.

5) Assurances :

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle. il est indispensable de posséder une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation, rapatriement, maladie, accident de voyage, perte ou vol de bagages, secours en montagne, interruption de voyage. Nous vous proposons le contrat « Multirisque » de chez ASSUR TRAVEL, assurance adaptée aux types de nos voyages. Cette assurance est facultative et doit être souscrite, s'il y a lieu lors de l'inscription. Le prix de l'assurance est fonction de l'âge du participant du prix et de la durée du voyage (la formule multirisque oscille aux alentours de 6 %) Si vous considérez être assuré par ailleurs, nous vous demanderons, avant votre départ, une lettre de décharge mentionnant les garanties et coordonnée de votre assurance personnelle.

6)Litiges
Toute réclamation relative au voyage doit être adressée à CORSICA NATURA par lettre recommandée avec A.R. dans un délai d'un mois après la date de retour et sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.